



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Direction risques naturels

Département ouvrages hydrauliques et concessions

Division Ouest

Mise à la participation du public du dossier
d'exécution de réalisation de travaux de
turbinage du débit d'attrait de la passe à
poisson de Carbonne

Concession hydroélectrique de Carbonne
(Haute-Garonne)

Note de présentation

Contexte et objectifs du projet de décision :

La loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 détaille les principes de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

L'aménagement hydroélectrique de Carbonne se situe sur la Garonne, dans le département de la Haute-Garonne, à une quarantaine de kilomètres à l'amont de Toulouse. Afin d'assurer la montaison des grands migrateurs sur la Garonne en amont de cet aménagement, un dispositif de piégeage-transport est mis en œuvre depuis le milieu des années 1990 dans le cadre de la convention dite « EDF Garonne ».

Le concessionnaire souhaite valoriser l'énergie du débit d'attrait, mis en œuvre pour optimiser le fonctionnement du système de piégeage au niveau de l'usine de Carbonne, en installant un groupe de turbinage de ce débit.

L'article R. 521-41 du code de l'énergie spécifie que, pour les concessions hydroélectriques, tous les travaux d'entretien et de grosses réparations sont autorisés par arrêté du préfet.

Dans ce cadre, EDF Hydro Sud-Ouest, a déposé un dossier d'exécution concernant la réalisation de travaux de turbinage du débit d'attrait de la passe à poisson de Carbonne entre l'été 2020 et l'été 2021.

Le dossier d'exécution décrit les travaux prévus, leur phasage et les dispositions prises pendant le chantier.

Date et modalités de participation du public :

Le dossier d'exécution est mis à disposition du public du 17 janvier au 31 janvier 2020 inclus. Les avis exprimés en dehors de ce délai ne seront pas pris en compte.

La participation peut être effectuée :

- par voie électronique sur le site de la DREAL Occitanie rubrique « participation du public » :
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/participation-du-public-r7579.html>
- par voie postale à l'adresse suivante :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie

Direction risques naturels – DOHC

1 rue de la cité administrative – Bâtiment G

CS 80 002

31 074 TOULOUSE Cedex 9

Sur demande, les documents peuvent être consultés sous format papier auprès de la DREAL Occitanie.